# **BULLETIN MUNICIPAL**

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉVERIN

# **ÉCOCENTRE SAINT-SÉVERIN**

#### **INFORMATIONS IMPORTANTES**

Ouverture officielle le 6 juin 2015
\*\*\*Ouvert exceptionnellement de 8h30 à 16h30\*\*\*

Horaire régulier : tous les samedis de 8h30 à 11h30

Ouvert aux résidents de Saint-Séverin **seulement** (preuve de résidence exigée). Entreprises et commerces refusés.

Coût: matières valorisables: gratuit

matières non valorisable : 10\$ peu importe la quantité

\*Vous référez au feuillet joint au Bulletin Municipal pour les détails sur les items valorisables.\*

Il est très important que toutes les matières soient parfaitement triées pour éviter des frais supplémentaires à la Municipalité. A ce sujet, il est donc obligatoire d'attendre le préposé avant de décharger vos items.

#### Dans ce numéro:

Communiqué 2 Conseil Vert... / Camp de jour 3 Mercredis estivaux / 125ième 4 Défi des Moulins / Fête des Voisins À vos vélos / MTQ 6 Régie des incendies 7 Hébergement répit 8 Véhicules bruyants Rentrée scolaire / Concert 10 Bibliothèque

1986, place du Centre Saint-Séverin G0X 2B0 Téléphone: 418-365-5844 Télécopieur: 418-365-7544 st-severin.ca

st-severin@regionmekinac.com



### SAINT-SÉVERIN SUR FACEBOOK

Pour toutes les informations pertinentes :

Aimez notre page Facebook: Municipalité de St Séverin de Proulxville

#### **FÊTE NATIONALE DES PATRIOTES**

Le bureau municipal sera fermé le lundi 18 mai 2015, jour férié.

#### RAPPEL 2<sup>e</sup> VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES

Veuillez prendre note que la date d'échéance pour le 2<sup>e</sup> versement des taxes municipales est <u>le vendredi 22 mai</u> prochain.

Après cette date, les taxes non acquittées porteront intérêt aux taux de 15 % l'an.

#### RAPPEL PERMIS DE RÉNOVATION OU DE CONSTRUCTION

Tout comme par les années passées, le mardi avant-midi de 8h30 à midi demeurera la période réservée pour vos demandes de permis. Si cette journée ne vous convient pas, veuillez communiquer avec moi pour fixer un rendez-vous au numéro 418-365-5844 poste 223 et toujours à ce même numéro, si vous n'êtes pas certain de la nécessité d'un permis ou tout autre question d'ordre municipal.

Mieux vaut prendre de l'avance pour éviter d'être pris au dépourvu!

François Buist, Inspecteur municipal

# **PROPRIÉTAIRE DE CHIEN**

Par respect pour les citoyens et l'environnement, lors d'une promenade avec votre chien, pensez à apporter un sac pour ramasser **ses excréments** laissés sur une **propriété d'autrui**, sur le **trottoir** et au **Terrain de jeu**.

C'est une question de civisme et de respect des autres.

# **FADOQ DE SAINT-SÉVERIN**



Le club FADOQ de Saint-Séverin vous invite à son dernier dîner de la saison, **le mercredi 20 mai 2015** à la salle communautaire Robert Crête. Inscrivez-vous avant le 17 mai. Activités en après-midi.

Thérèse Gélinas 418-365-4126, Cécile Trudel 418-365-5263.

#### AVIS DE RECHERCHE

Des albums photos appartenant à notre ancien cercle Aféas, ont été prêtés. Nous aimerions les récupérer.

Si cet avis vous concerne, veuillez communiquer avec Céline Francoeur 365-5694.

Merci

# CONSEIL VERT... LE COÛT DE VOS POUBELLES...

Saviez-vous que le coût d'enlèvement des ordures ménagères est calculé selon le poids des déchets recueillis par le camion? Autrement dit, plus vos bacs noirs sont lourds, plus la facture de la municipalité augmente, ce qui évidemment se répercute sur les taxes que vous payez. Pour Saint-Séverin, on parle de frais d'enfouissement s'élevant à environ 25 000 \$ par année.

Il devient donc important de réfléchir avant de jeter un item dans votre bac. À titre d'exemple, bon nombre d'entre vous y déposent du gazon. C'est très lourd et ça fait augmenter la facture inutilement puisque le gazon peut très bien être laissé sur le sol...

C'est ici qu'entre en jeu le tout nouveau **écocentre**. Vous pourrez en effet détourner bon nombre de **matières valorisables** du bac noir vers l'écocentre. Tout ce qui est valorisable n'apporte aucun coût à la municipalité; des économies peuvent être réalisées en apportant collectivement le plus de résidus réutilisables possible à l'écocentre.

Mais attention, **l'écocentre n'est pas un lieu pour les déchets domestiques**. Tout ce qui n'est pas valorisable et qui entre dans votre bac noir doit y rester. En résumé, l'écocentre doit être utilisé pour tout ce qui est valorisable et pour les déchets trop gros pour un rouli-bac.

Vous trouverez dans le bulletin de ce mois toutes les informations relatives à l'ouverture de l'Ecocentre ainsi qu'un feuillet détaillant les matières valorisables et non valorisables.

Pour tout commentaire ou suggestion, vous pouvez communiquer avec le responsable du comité, Patrice Baril au <u>cestseverin@hotmail.com</u>

Merci!

### Soirée d'information et d'inscription

# **POUR LE CAMP DE JOUR**

C'est déjà le temps de penser à l'inscription de vos enfants pour le camp de jour de cet été. Une soirée d'information aura lieu <u>le 9 Juin 2015</u> à 18h30 où il sera également possible d'y faire l'inscription de votre enfant.

### Salle de l'OTJ (à coté du parc) 122 rue Gagnon

Pour ceux qui ne viendront pas à la rencontre, des fiches d'inscriptions seront disponible à la municipalité et à l'épicerie dès le 10 juin.

#### La date limite de l'inscription sera le 12 juin 2015.

Venez rencontrer nos moniteurs!!!!

Pour informations:

Marie-Ève Tourigny : 418-365-5015 Véronique St-Amand : 418-365-7293



Myseevan deligation

## Mercredis familiaux estivaux

Suite au succès de l'an dernier, nous récidivons cette année avec les **mercredis familiaux estivaux**.

Comme la balle-molle semble avoir fait l'unanimité par le passé, cette activité a été retenue pour cette année.

C'est un rendez-vous à tous les mercredis dès 18:30 heures au terrain de balle pour une rencontre amicale.

Surveillez la page facebook des loisirs pour connaître la date du premier mercredi.

#### Au plaisir de vous voir en grand nombre!

Stéphanie Godin 418-365-6851 Marie-Eve Gauthier 418-365-3704 Comité des loisirs St-Séverin

### Saint-Séverin...125 ans d'histoire!

Saviez-vous que notre municipalité a l'honneur de fêter cette année ses 125 ans d'existence?

Un comité est en place depuis déjà quelques mois afin de trouver des idées pour souligner cet évènement d'importance.

Deux dates ont été retenues, soit celle du **samedi 17 octobre** pour une messe et un souper communautaire avec animation à saveur historique et celle du **samedi 7 novembre** pour un grand concert à l'église. Plusieurs surprises seront au menu. C'est donc deux dates importantes à mettre à vos agendas.

Plus de détails sont à venir.

Sur ce, nous vous souhaitons un très bel été et au plaisir de festoyer avec vous cet automne.

Votre comité du 125<sup>ième</sup>, Ida Carpentier Stéphanie Godin Guylaine Lebel Pierre Bordeleau Denis Buist

#### Défi des Moulins 2015

C'est ce **lundi 18 mai dès 18 heures** qu'aura lieu la deuxième édition du Défi des Moulins.

Que ce soit à la marche ou à la course pour une distance de 1, 2 ou 5 km, nous vous invitons en grand nombre à participer à cet évènement au coût de 20\$. Les sommes amassées iront pour les jeunes de la municipalité.

Les jeunes de 12 ans et moins sont invités gratuitement à faire le parcours de 1 km.

Vous êtes aussi attendus en tant que spectateurs pour venir encourager les personnes participantes.

Il sera possible de s'inscrire sur place pour ceux qui le désirent.

#### Nous vous attendons en grand nombre!

Stéphanie Godin Marie-Eve Gauthier Comité des loisirs de St-Séverin

Pour de plus amples informations : 418-365-6851

# Fête des Voisins 2015



Les beaux jours du printemps sont arrivés et avec eux s'annonce la venue prochaine de la Fête des Voisins de St-Séverin.

Nous vous attendons donc **le samedi 13 juin prochain dès 13:30 heures** pour la traditionnelle randonnée de vélo. Plusieurs activités vous seront offertes sur le site des loisirs tel que:

- carrousel de poneys;
- jeu questionnaire historique;
- souper hot-dogs;
- soirée sportive et autres surprises.

# C'est un rendez-vous à ne pas manquer!

Surveillez la page Facebook des loisirs pour d'autres renseignements.

Stéphanie Godin 418-365-6851 Marie-Ève Gauthier 418-365-3704 Comité des loisirs St-Séverin



#### **O**BJET: À VOS VÉLOS

Dans les prochaines semaines, les personnes qui se déplacent à vélo, à pied, en planche à roulette, en patins à roues alignées en trottinette ou en triporteur seront de plus en plus présentes aux abords des routes compte tenu du climat printanier.

Les automobilistes, motocyclistes et cyclistes doivent donc respecter la signalisation routière et être particulièrement vigilants l'approche des intersections, dans les secteurs résidentiels et sur les routes aménagées avec une piste cyclable.

« En 2012, il y a eu 1 954 **cyclistes** qui ont été victimes d'un accident de la route impliquant un véhicule routier (13 décès, 88 blessés grave et 1 853 légèrement blessées). La clientèle la plus atteinte est celle de 16 à 24 ans. Les blessures à la tête demeurent la première cause de décès chez les cyclistes. Elles sont les plus graves et causent 60 % des décès et 30 % des blessures graves chez ces derniers. Encouragez vos jeunes à porter le casque. Plus ils sont habitués jeunes, plus ce sera un réflexe pour eux de le porter. Plus de 60 % des accidents sur le réseau routier ont lieu en intersection. L'inattention (du conducteur ou du cycliste) représente la première cause des accidents mortels. » (Source de la SAAQ; 2014-02-28)

#### Responsabilité des automobilistes :

- Immobiliser le véhicule avant la ligne d'arrêt;
- ♦ Bien vérifier l'angle mort avant d'effectuer une manœuvre;
- Allumer ses phares pour être visible en tout temps.

#### Responsabilité des cyclistes :

- Respecter la signalisation routière (infractions au Code de sécurité routière applicables aux cyclistes);
- ♦ Faire vos signaux pour signaler votre intention de tourner ou d'arrêter;
- Rouler en ayant les oreilles libres d'écouteurs (bien entendre son environnement);
- Porter des vêtements clairs à la noirceur;
- Vélo muni de réflecteurs.

Mettez donc les chances de votre côté...

Bonne saison!

#### **OPÉRATION MARQUAGE DES CHAUSSÉES**

Chaque année, de mai à décembre, le ministère des Transports du Québec rafraîchit les lignes de démarcation sur les routes sous sa responsabilité.

Pour bien exécuter le travail, un convoi se déplace à une vitesse variant entre 10 et 20 km/h. Lorsque l'on rencontre un pareil convoi, il est essentiel de respecter la signalisation. Il faut également s'assurer de ne pas circuler sur les lignes fraîchement peintes, de manière à préserver la qualité du marquage durant la période de séchage (celle-ci peut prendre jusqu'à 90 minutes).

Par ailleurs, circuler sur les lignes fraîchement peintes peut entraîner des éclaboussures. Or, celles-ci s'avèrent très difficiles, parfois même impossibles, à enlever sur la carrosserie des automobiles.

Le Ministère remercie donc les usagers de leur bonne collaboration et de leur vigilance.

# SÛRETÉ DU QUÉBEC

# Les véhicules bruyants dérangent....

La saison estivale arrive à grands pas et c'est le temps de sortir les belles voitures. Les jeunes conducteurs sont fiers d'avoir leurs propres véhicules et très souvent, ils aiment les personnaliser pour se distinguer de leurs copains. Toutefois, les modifications ne sont pas toujours faites adéquatement et de façon légale. Les modifications mécaniques peuvent, entre autres, être dérangeantes pour le voisinage à cause du bruit. L'article 258 du Code de la sécurité routière stipule ceci : « Tout véhicule automobile doit être muni d'un système d'échappement conforme aux normes établies par règlement. » Et le règlement dit : « Aucun élément du système d'échappement ne doit être remplacé, modifié ou enlevé de manière à rendre le système plus bruyant que celui installé lors de la fabrication du véhicule routier par le fabricant. » L'amende prévue au Code de la sécurité routière (abréviation : CSR) est de 100 \$ à 200 \$.

Les modifications apportées à un véhicule peuvent aussi être dangereuses, elles peuvent nuire à la stabilité de la voiture. Une automobile modifiée pour faire de la course, avec une suspension ferme et des pneus larges aura une bonne adhérence sur une piste prévue à cet effet. Toutefois, ce même véhicule qui circule sur le chemin public n'aura pas la même tenue de route car le chemin public est plus abimé, les courbes ne sont pas prévues et construites de la même façon que sur une piste de course.

Donc, avant d'investir des sommes considérables sur une voiture, au risque que le policier l'envoie à l'inspection mécanique (\$\$\$) et vous retrouver dans l'obligation de remettre des pièces originales pour la remettre sur la route, renseignez-vous. Voici un lien intéressant à consulter à cet effet :

https://secure.saaq.gouv.qc.ca/documents/documentation/sites/all/files/modif conduite 0.pdf

En terminant, un rappel concernant les **COURSES** de rue (CSR, article 422) et le « **CAR SUR-FING** » (CSR, article 434) : Les conséquences de ces deux infractions sont les mêmes : Si vous êtes pris en défaut : L'amende est de 1 000 \$ avec 12 points d'inaptitude. Votre permis est suspendu sur le champ pour 7 jours et votre véhicule est saisi 7 jours à la fourrière, à vos frais.

La responsabilité de vos décisions vous revient...Pensez-y!

# **HÉBERGEMENT - RÉPIT**

# Ouverture d'une ferme thérapeutique près de chez-vous Hébergement et répit

« Je suis le père d'un jeune handicapé intellectuel de 19 ans. Comme tous les parents dans ma situation, j'espère un avenir intéressant et sécuritaire pour mon fils Maël-Éric. Son centre d'intérêt réside dans la compagnie des chevaux et d'autres animaux domestiques avec l'accompagnement d'une zoothérapeute. Rappelons-nous que passé 21 ans, les services disponibles diminuent drastiquement. »

Carol Boissonnault

#### Quoi?

Le projet, dans sa phase de planification et d'organisation, consiste en la création d'un centre d'hébergement et de répit jumelé à une ferme thérapeutique pour les handicapés intellectuels adultes. Le terrain est situé à Saint-Ubalde au carrefour des MRC de Mékinac, des Chenaux et de Portneuf. Sur le terrain, il y a un petit lac et quinze barrages de castors. On parle donc aussi d'un site d'observation de la vie sauvage : outardes, canards, chevreuils, ouaouarons, ...

## Pourquoi?

Nous sommes en train d'organiser des rencontres d'information dans chacune des trois MRC. Ces rencontres ont pour but d'informer les familles concernées à propos de l'avancement de ce projet, de répondre à toutes les questions, de sonder l'intérêt des familles à voir se concrétiser le projet d'une ferme thérapeutique à proximité de chez elles où le rythme de vie est plus lent, plus calme et plus adapté à nos protégés.

#### Comment?

Le centre sera un lieu de séjour permanent ou occasionnel avec une équipe d'accompagnateurs qualifiés, en lien avec les CRDI, les associations de parents et autres organismes concernés. L'emphase portera sur des activités communautaires : de zoothérapie, de loisirs, de jardinage, d'apprentissage scolaire, ...

Vous êtes directement concerné ou vous connaissez quelqu'un que cela intéresserait ? Nous aimerions vous rencontrer pour vous informer davantage du projet. Pour plus ample information ou pour vous inscrire à une rencontre, contactez une des personnes ci-dessous.

#### **Contacts**

Carol Boissonnault: 514-835-8931

MRC des Chenaux : Michelle Saint-Germain, zoothérapeute diplômée, 819-619-0269

MRC de Portneuf : Manon Dion, coordinatrice générale

Association des personnes handicapées de Portneuf (APHP), 418-340-1257

# **RÉGIE DES INCENDIES**



# Feu en plein air

Les feux extérieurs, sont permis sur le territoire desservi par la Régie des Incendies Centre Mékinac, s'ils respectent la réglementation et les conditions transmis par la SOPFEU sur le site <a href="www.sopfeu.qc.ca">www.sopfeu.qc.ca</a>. De plus, les feux en plein air doivent être conformes au chapitre 10 du règlement municipal concernant la prévention incendie. L'obtention d'un permis de brulage est gratuite et obligatoire pour détruire par le feu des matières ligneuses (branches) ou faire un feu d'artifice.

#### **BBQ**

La saison du BBQ est débutée. Avant d'utiliser votre BBQ, nous vous recommandons de vérifier si votre installation présente une fuite de propane. Assurez-vous que les raccords sont bien serrés, placez toutes les commandes de contrôle de gaz de l'appareil à la position fermée (off), ouvrez le robinet de la bouteille, et appliquez une solution savonneuse sur tout le boyau et ses raccords. Si vous décelez la formation de bulles, c'est qu'il y a une fuite de gaz. Il faut corriger cette situation avant l'utilisation en changeant les pièces défectueuses. Vous devriez faire le test de fuite **immédiatement** après le raccordement d'une bouteille de propane à l'appareil. Les bouteilles de propane défectueuses ou âgées de plus de 10 ans doivent être retirées du service et remise au distributeur de propane. Pour le transport de la bouteille, celleci doit être à la verticale et bien ancrée de manière à ne pas se déplacer dans le véhicule. Les bouteilles de propane doivent toujours être entreposées à l'extérieur sur une dalle de béton, un support, etc., jamais directement sur le sol.

Selon le chapitre 50. du règlement municipal concernant la prévention des incendies, un BBQ en fonction doit être située à une distance d'au moins 60 cm de toute ouverture telle que fenêtre, porte, etc., et il doit être situé à au moins 45 cm de tous matériaux combustible. Lors de l'allumage de votre appareil assurez-vous que le couvercle soit toujours ouvert afin de réduire les accumulations de gaz.

# Rappel de Produit

«Kidde» et «Garrison» annonce un rappel visant à remplacer certains extincteurs jetables munis d'un levier en plastique noir. Les extincteurs de classe ABC et BC fabriqués entre le 23 juillet 2013 et le 15 octobre 2014 pourraient être visés.

Si vous posséder l'un de ces extincteurs veuillez contacter Kidde Canada au 1-844-833-6394 (8h-17h), du lundi au vendredi ou visitez le site <a href="www.kiddecanada.com">www.kiddecanada.com</a> et cliquez sur « Avis sur la sécurité »

Sébastien Martinet Technicien en prévention incendie, 418-365-5143 poste 157



# La rentrée scolaire accessible pour tous

Initié pour une 7<sup>e</sup> année, le projet «La rentrée scolaire accessible pour tous» permet aux familles dont les enfants fréquentent une école de Mékinac, de se procurer du matériel scolaire neuf à prix compétitif, d'encourager l'achat local et de diminuer la charge financière des parents à l'occasion de la rentrée.

#### Les ventes se tiendront:

- 1. Date: **25 juin 2015**, de 15h00 à 18h00 À la Salle Aubin, Sainte-Thècle (au 301, rue St-Jacques, Sainte-Thècle)
- 2. Date: **13 août 2015**, de 11h00 à 17h00 <u>École La Providence, Saint-Tite</u> (460, rue du Couvent, Saint-Tite)
- 3. Date: **20 août 2015**, de 11h00 à 17h00 École secondaire Paul Le Jeune, Saint-Tite (405, boul. St-Joseph, Saint-Tite)

En participant à l'une ou l'autre des ventes, les familles qui ont un ou des enfants qui fréquente(nt) une école de Mékinac, auront la chance de gagner les frais de scolarité pour un enfant. \*\*\*Un tirage par école institutionnelle.

N.B. Le paiement du matériel peut se faire uniquement en <u>argent comptant</u>.

S.V.P. Apportez vos sacs et votre liste de matériel scolaire

Pour informations: 418.289.3433 (CDC Mékinac)

# **CONCERT À L'ÉGLISE DE SAINTE-THÈCLE**

Un concert sera présenté par la Chorale Chant de l'heure de Saint-Tite, **le dimanche 17 mai à 15 h 30 à l'église de Sainte-Thècle.** Sous la direction de Louise Brûlé, les choristes seront accompagnés par George Cummings à l'orgue, Denis Doucet à la clarinette et Martin Saint-Pierre au violon. Quatorze pièces seront interprétées, dont un duo par Doris Marchand et Francine Larochelle (Dixit domine de Handel), un solo par Lise Gagnon, (Agnus dei de Bizet), un solo par Doris M. (Erbarme dich mein gott de Bach).

Venez nombreux, le prix d'entrée sera votre généreuse contribution volontaire. Les profits seront remis à la Fabrique de Sainte-Thècle et à l'Association des Aidants naturels (maladie d'Alzheimer).

Pour info: 418-289-2022

# **BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

#### FÊTE DES PATRIOTES

La bibliothèque sera fermée lundi le 18 mai, Fête des Patriotes (ou de la Reine). Elle sera cependant ouverte le samedi 16 mai.

#### LIVRES NUMÉRIQUES

Savez-vous que vous pouvez emprunter des livres numériques en vous branchant au site web de la bibliothèque? Vous trouverez sur notre page d'accueil des guides de démarrage pour les appareils et applications compatibles de même qu'un tutoriel sur le prêt de livres numériques. De plus, une foire aux questions répondra à la plupart de vos interrogations. Si vous n'avez pas de liseuse ou de tablette mais que vous souhaitez vous en procurer une, vous y trouverez également un guide d'achat très utile.

Vous devez être abonné à la bibliothèque pour profiter de ce service. C'est gratuit! L'adresse est la suivante : <a href="http://www.mabibliotheque.ca/">http://www.mabibliotheque.ca/</a> ou encore tapez Bibliothèque de St-Séverin dans Google. Insérez l'adresse dans vos marque-pages!

#### LE NEZ DANS LES LIVRES

#### Voici nos dernières nouveautés :

#### **ADULTES**

Brouillard, Gaétan. La santé repensée

Charland, Jean-Pierre. 1967. T.1 L'âme sœur

Connelly, Michael. Dans la ville en feu

Day, Sylvia. Fascine-moi

Everell, Geneviève. Sushi à la maison

Gougeon, Richard. L'épicerie Sansoucy. T. 1 et 2

Kirk, David. La prostate

Lahoud, Pierre. Le Québec à vol d'oiseau, 1922-1982

Portelance, Colette. De quel système relationnel êtes-vous prisonnier?

Nadeau, Geneviève. À l'épicerie sans stress : un guide pour éclairer vos achats alimentaire

#### **JEUNES**

Bergeron, Alain M. Capitaine Static. T.7 Les fanatics!

Bergeron, Alain M. Les guêpes

Bergeron, Alain M. Ollie, le champion

Lallemand, Orianne. *Le loup qui avait peur de son ombre* 

Morris, Richard T. Ceci est un orignal

Sampar. Guiby. T.3 Double face-à-face

Stilton, Geronimo. *Un pour tous, tous pour Ge-*

La bibliothèque est ouverte le lundi de 18 h à 20 h et le samedi de 10 h à midi.

# 1<sup>er</sup> AU 30 JUIN 2015

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
	1	2	3	4	5	Bibliothèque 10h00 à 12h00 Écocentre 8h30 à 16h30 (exceptionnel-lement)
7	Bibliothèque 18h00 à 20h00 Réunion du conseil: 20h00	9	Réunion de la Régie des Incendies	11	12	Bibliothèque 10h00 à 12h00 Écocentre 8h30 à 11h30
14	Bibliothèque 18h00 à 20h00	16	Séance publique de la MRC: 20h00	18	19	20  Bibliothèque 10h00 à 12h00  Écocentre 8h30 à 11h30
21	Bibliothèque 18h00 à 20h00	23	Fête nationale du Québec Bureau munici- pal Fermé	25	26	27  Bibliothèque 10h00 à 12h00  Écocentre 8h30 à 11h30
28	29 Bibliothèque 18h00 à 20h00	30				